LA MORT D'HENRY LE GRAND

Découverte à Naples en 1608.

Par PIERRE DU JARDIN,

Sieur & Capitaine de la Garde, natif de Roüen, en Normandie, détenu és Prisons de la Conciergerie du Palais, à Paris 1619.

MANIFESTE DE PIERRE DU JARDIN,

Sieur & Capitaine de la Garde, Prisonnier en la Conciergerie du Palais, à Paris.

MOY, la Garde, étant à Naples, je fus traité plusieurs fois par Charles Hebert, Secretaire du feu Maréchal de Biron, où étoit Matthieu de la Bruyere, Lieutenant Particulier au Châtelet pendant la Ligue, qui étoit l'un des principaux Auteurs de la Conspiration; & le Sieur Roux Provençal, & Loüis d'Aix,

d'Aix, ci-devant Gouverneur de Marſeille, au temps de la mort de Caſau. Tous leſquels, avec ledit la Garde, étant au logis dud. ſieur de la Bruyere, dînans enſemble, s'y trouva Ravaillac, qui dit qu'il tuëroit le Roi, ou qu'il mourroit en la peine, & qu'il avoit aporté des Lettres du ſieur d'Eſpernon au Viceroi de Naples, Comte de Benevente, & qu'après-dîner il en vouloit aller tirer réponſe dudit Viceroi de Naples.

Quelques jours après ledit de la Bruyere mena ledit la Garde chez le Pere Alagon Jéſuite, Oncle du Duc de Lerme Eſpagnol; lequel Jéſuite lui propoſa d'entreprendre l'éxécution dont s'étoit chargé ledit Ravaillac, comme l'eſtimant digne d'une telle entrepriſe, pour laquelle il lui feroit donner cinquante mil écus, & le feroit Grand en Eſpagne.

A l'inſtant que j'eus découvert ces choſes, je fus avertir Monſieur Zamet, le lendemain au matin à la pointe du jour, lequel fit ſerment ſur les Saintes Evangiles, qu'il ne me découvriroit & ne m'acuſeroit point pour ledit avertiſſement. Sous laquelle aſſûrance je lui racontai toute l'affaire ci-deſſus; lequel auſſi-tôt qu'il l'eut entenduë, écrivit au Roi & au ſieur Zamet ſon frere, étant lors à Paris;

les avertissant du grand armement qui se faisoit audit Naples de cent Galeres, & dix ou douze Galions chargez de poudre, Canons, Pics, Pioches, Hottes, Balles, Petards, Ponts-à-Crochets, Poudres pour empoisonner les Eaux, force Vivres, & vingt-cinq mille hommes entretenus pour trois mois, le tout pour s'en venir en France.

Moi, voiant si pernicieux dessein, je partis de Naples, aiant Lettres du sieur Zamet, adressantes à Monsieur Rabbi, Maître des Couriers de Sa Majesté à Rome, qui est François, lequel me presenta à Monsieur de Breves, Ambassadeur pour Sa Majesté audit Rome, chez lequel je fus plus d'un mois, & lui déclarai le tout.

Pendant lequel séjour je reçûs Lettres du sieur Zamet, qui me conjure au nom de Dieu de parachever mon voiage en France, lesquelles Lettres sont és mains de nos Seigneurs de Parlement, qui sçavent assez la candeur de mon affection au service de Sa Majesté, & les périls & dangers que j'en ai encourus : il y a d'autres Lettres és mains de mesdits Seigneurs de Parlement, que ledit sieur de la Bruyere, l'un des susdits, m'écrivit, lesquelles je reçûs à Gayette, qui déclarent tout ce que dessus, même par mes Interrogatoi-

res devant ce célebre Parlement, par plusieurs fois, en ont oüi de ma bouche la verité de ce que dessus ; Lettres, Passeports, Lettres Patentes, & autres Piéces, témoignent assez cette verité ; le zéle & affection que j'ai envers le Roi & son Etat.

A mon partement de Rome, je prins Lettres dud. sieur de Breves Ambassadeur, adressantes à Monsieur de Villeroi, auquel je les donnai à Fontainebleau le lendemain que Monsieur le Duc de Nevers fut arrivé, avec lequel Duc je vins de Rome. Le lendemain j'eus Audiance de Sa Majesté, à laquelle je donnai les Lettres, qu'il lût en la presence de plusieurs Seigneurs que j'ai nommez, par mesdits Interrogatoires, par plusieurs fois ; & me commanda, Sadite Majesté, de les bien garder ; ce que j'ai fait, les aiant depuis mises és mains de mesdits Seigneurs du Parlement.

Et de plus me commanda, Sadite Majesté, d'accompagner Monsieur le Grand Maréchal de Pologne, & faire ce qu'il me commanderoit pour le service de Sadite Majesté, tant en Flandres, Angleterre, Hollande, Pologne, Allemagne, & de ne parler des choses susdites, qu'à ceux à qui j'en avois parlé, & qu'il rendroit ses enne-

ennemis si petits, qu'ils ne lui feroient point de mal ; & que ce que Dieu garde est bien gardé.

Voilà tout ce qui s'est passé selon la vérité. Si j'ai délinqué en quelque chose, pour quelque crime que ce soit, je suplie Sa Majesté de commander à son Parlement de me faire faire mon Procès, ou bien de me donner la liberté, afin de pouvoir emploier le reste de mes jours à son service.

FACTUM

DE PIERRE DU JARDIN.

Sieur & Capitaine de la Garde, natif de Roüen, Province de Normandie; Prisonnier en la Conciergerie du Palais à Paris, contenant un abregé de sa vie & des causes de sa Prison, pour ôter à un chacun les mauvais soupçons que sa détention pourroit avoir donnez.

LEs aflictions qui surviennent aux hommes, procédent ordinairement de deux causes. Aux méchans, par une juste punition que Dieu fait de leurs maléfices, aux bons par une correction Pater-

nelle, dont Dieu ſe ſert pour leur faire reconnoître leurs offenſes & les amener à repentance, afin de les retirer des vices des hommes à ſoi. Et parce que nous ignorons quels des hommes ſont ceux que Dieu punit comme Juge, & quels Dieu corrige comme Pere; ce jugement étant réſervé à Dieu, qui ſeul connoît les cœurs, nous ne devons jamais juger ni condamner perſonne, comme il nous eſt défendu en ſa parole; au contraire, la charité nous oblige, lorſque nous voions nos prochains affligez de quelque ſorte d'adverſité que ce ſoit, d'avoir commiſération d'eux, compâtir en leurs aflictions, joindre nos prieres aux leurs, pour obtenir de Dieu le pardon & la délivrance qu'ils atendent. Il arrive pourtant, que par un défaut de charité, nous eſtimons les vices des autres plus grands & leurs tribulations moindres que les nôtres, & jugeons bien ſouvent, avec beaucoup de legereté, ceux-là être coupables, qui ſont toutesfois innocens, pour les voir afligez de quelque longue priſon, nous imaginans en eux de grands crimes au moindre bruit; & néanmoins pour la pluſpart l'iſſuë nous fait voir leur innocence & nôtre erreur, le contraire arrivant de ce que nous étions figurez, d'où peut être avenu que pluſieurs même du

du commun peuple, qui ne ſçavent pas la vie dudit ſieur de la Garde, ni la droiture & ſincérité de ſes actions, ont conçû de ſon empriſonnement & de la qualité des priſons, des opinions deſavantageuſes à ſon honneur, leſquelles il a juſte ſujet d'éfacer de l'eſprit de ceux qui en peuvent être préocupez. Ce ſera par la connoiſſance qu'il leur donne de ſa vie & comportements, des ſervices qu'il a rendus au feu Roi pour la conſervation de ſa perſonne & de ſon Etat, & finalement des cauſes de ſa priſon, étant bien aſſûré qu'il n'y a homme qui liſe cet abregé, ſans haïne ou paſſion, qui ne confeſſe que depuis pluſieurs ſiécles; il n'y a point eu de Soldat qui ait plus fidélement ſervi ſon Roi & ſon Etat, & qui ait couru plus de dangers que lui pour ce ſujet. C'eſt à quoi ce Sommaire eſt emploié. Le lecteur eſt ſuplié de le lire avec atention & patience.

Ceux qui ont eu connoiſſance dudit ſieur de la Garde lors de ſon enfance, témoignent que les actions qu'il rendoit en cet âge puéril étoient de vives images de celles qu'il a renduës depuis. Cela vient de ce qu'en l'ame des enfans, les qualitez & inclinations de l'homme ſont empreintes, comme au pepin, préſageant de bien loin les choſes où leur affection naturelle les

doit

doit porter. Car comme il ne s'adonnoit dans ce bas âge parmi ſes compagnons, ſinon a imiter ou contrefaire les actions convenables à la malice, auſſi lorſqu'il fut venu en âge d'en pouvoir rendre quelque fruit, il fut mis par ſa ſeule conduite au Régiment des Gardes du Roi, ſous le ſieur de Grillon, où il ſe rendit ſi recommandable, que Monſieur de Givry Lieutenant Colonel de la Cavalerie Legere de France, lui donna une Place d'Arquebuzier à Cheval, ſous la Charge du Capitaine Chantra, qui l'emploia en pluſieurs bonnes occaſions, où il ſe porta de telle façon, que Monſieur le Duc de Guiſe l'atira à ſon ſervice & l'emploia pour celui du Roi ſous ſes commandemens, juſqu'à ce que la Provence fut réduite à l'obéïſſance de Sa Majeſté. Il rendit en ce Païs, en diverſes rencontres, pluſieurs actions honorables, qui atirérent à ſoi l'affection de pluſieurs Grands, & lui donnoient ſujet d'y demeurer plus longuement; mais comme en ce temps-là ſon âge & ſon humeur le portoient à rechercher les occaſions auſquelles il pouvoit aquérir plus d'honneur, il ſe rendit auprès de Monſieur le Maréchal de Leſdiguieres, qui pour lors avoit une grande Armée ſur pied, pour aller en Savoié au ſervice du Roi, où lui fut donné

né une Place de Chevaux-Legers, ſous la conduite du ſieur de la Boſme, en la compagnie duquel il fut autant de temps que la Guerre de Savoie dura, aiant toûjours rendu la ſuite de ſes actions conformes à leur commencement. Pendant que la Paix ſe traitoit en Savoie, il fut connu par le feu ſieur Maréchal de Biron, qui l'aiant pris chez lui l'amena vers la Bourgogne & Mâconnois, & le fit porter pour le ſervice du Roi dans des Combats, dont le ſuccès acrût grandement ſa réputation parmi ceux de ſa profeſſion, & le rendit poſſeſſeur de l'amitié dudit ſieur de Biron. Mais la Paix aiant fait quitter les armes en France, il prît réſolution d'aller rechercher la Guerre ailleurs, vint trouver Sa Majeſté à Paris, & aiant pris congé d'elle, il accompagna ledit feu ſieur de Biron en Bourgogne, & ſçachant la confédération & alliance qui étoit entre le Roi & la Seigneurie de Veniſe, partit de France, accompagné de quelque nombre de Soldats, avec leſquels il paſſa juſques dans l'Etat de Veniſe, à la vûë & contre le gré du Comte de Fuentes, qui commandoit alors pour le Roi d'Eſpagne en la Duché de Milan. Cette action, avec le raport de quelques Soldats, donna connoiſſance du ſieur de la Garde à ladite Seigneurie, qui l'honora

nora de l'Enſeigne Colonelle, ſous la conduite du Colonel Juille Bitelle, dans le Régiment François, où il demeura juſqu'à ce que, par l'entremiſe du feu Roi Henri le Grand, la Paix fut faite, entre la Seigneurie & le Pape. La Seigneurie le voulut retenir, par quelques entretenemens qu'elle lui preſenta en aucunes de ſes Places. Mais comme ſon humeur étoit incompatible avec l'oiſiveté & ſon ambition portée plus haut, il ne pût borner ſa fortune ſi bas. Avant que partir, il communiqua pluſieurs ſecrets propres à la Guerre, ſoit pour l'ataque ou pour la défenſe des Places, à la Seigneurie, laquelle enfin lui donna congé avec beaucoup de regret. Etant parti de Veniſe, il s'en alla trouver Monſieur le Duc de Mercœur, Lieutenant Général des Armées Chrétiennes de Sa Majeſté Impériale, où il fut neuf ans Capitaine, entretenu pour le ſervice de la Chrétienté contre les Barbares. Durant ce temps, il y eut pluſieurs rencontres avec ces infidéles, où le ſieur de la Garde a laiſſé des exemples, qui nous aprennent quels dangers la vaillance & le courage peuvent ſurmonter. Que ſi l'on dit que ce qu'il en faiſoit étoit pour ſon avancement, il avouë que cette conſidération peut avoir quelque pouvoir ſur lui; mais qu'il l'a toûjours

jours miſe en oubli, quand il a été queſtion de ſervir à ſa Patrie & à ceux de ſa Nation, pour leſquels il a une infinité de fois expoſé ſa vie en de tels dangers, que ceux qui n'aimeroient qu'eux-mêmes, attribuëroient cela plûtôt au deſeſpoir ou à la témérité, qu'à aucun deſir qu'il eut pû avoir de ſecourir ſes amis. Pour preuve de cette affection, entre mille exemples que je pourrois aporter, un ſeul me pourra ſuffire.

L'Armée Chrétienne étoit campée en l'Iſle d'Eſtrigonie, & le ſieur de la Garde venoit le long du Danube avec vingt-deux hommes pour s'y joindre, lorſqu'à ſa vûë le Grand Prevôt de l'Empereur, & ſes Archers, en nombre de ſix-vingt, mûrent querelle à l'encontre de quelques François, qui pour n'entendre la Langue du Païs, reclamérent ſon aſſiſtance pour les mettre d'acord. Le ſieur de la Garde voulant pour cet effet mettre pied à terre; le Prevôt qui apréhendoit que ce fut pour le fraper, s'avança & lui donna un coup de Hallebarde ſur la tête, & commença de fraper ceux qui étoient avec lui; neceſſité qui obligea le ſieur de la Garde à la deffenſe: il met la main à l'épée, ſe ruë ſur ce Prevôt & ſes Archers, les pourſuit, en bleſſe une partie, met en fuïte l'autre.

Pen-

Pendant ce Combat, les François,pour lesquels la dispute avoit été prise, jugeant, par l'inégalité du nombre de gens, la partie inégale, abandonnérent leur Protecteur, & par leur lâcheté rendirent le danger plus grand & l'action plus glorieuse. En ce même-temps lui survint un accident, où il fut en un danger remarquable ; il avoit fait association d'amitié avec un nommé Brocard de Baron, Capitaine Italien. Tous deux ensemble, avec peu de gens, donnérent jusques dans la porte de Bude tenuë par le Turc, dans un Gros de Cavalerie & Infanterie Turque, dont ils firent plusieurs prisonniers & emportérent le butin. Il est vrai que Brocard aiant quitté le sieur de la Garde au besoin dans le péril éminent, cette lâcheté fit naître une question au partage du butin;il n'étoit pas raisonnable que Brocard y participât,pour n'avoir combatu ni suivi la victoire; néanmoins le sieur de la Garde usant de courtoisie en son endroit, lui en voulut faire part, & remit la décision du differend au Général de l'Armée.Brocard ne voulut s'y presenter, crainte de mettre en vûë sa lâcheté, mais tâcha d'en éteindre la mémoire par la mort de son Ennemi, qu'il trama & conjura en son cœur. Pour cet effet, il se transporta à la Tente du sieur de la Garde,

de, qui dînoit, & s'étant saluez, Brocard tire son épée & par derriere lui en donne un coup à travers du corps, d'où il n'eût l'assurance de la retirer, comme fit le Sr de la Garde, qui se l'étant tirée en tuât cet assassin, & aiant fait juger cette action si honorable & juste, continua son service à la Chretienté sous les commandemens de l'Empereur, jusqu'à ce que la Trêve générale fut faite, entre Sa Majesté Impérialle & le Grand Sultan.

La Trêve publiée, le sieur de la Garde s'en retourne vers la République de Venise, où la Guerre étoit. A son arrivée le sieur Martinango Colonel de deux 2000. hommes de pied, sur la connoissance qu'il en eut, lui donna sa premiere Compagnie, composée de deux cens hommes, avec laquelle il rendit de bons & signalez services à la Seigneurie, jusqu'au temps que M. le Cardinal de Joïeuse fit la Paix, entre le Pape & la Seigneurie.

La Paix aiant fait poser les Armes à la Seigneurie, le sieur de la Garde prit résolution de suivre autre Parti. Mais sur ce point aiant été volé, il fut contraint, pour prendre le voleur plus facilement, d'avoir Lettres du Grand Duc de Toscanne; mais ses frais & ses poursuites furent inutiles, sinon à lui aquerir la connoissance du Duc,

& ſe faire connoître à lui, choſe qui réüſ-ſit tellement à ſon avantage, que le Grand Duc lui donna une Compagnie pour naviger, laquelle il accepta & fit le voiage enſemble, avec le Capitaine Breille Autier Biſcain, vers pluſieurs Villes du Levant, où ils prirent pluſieurs Vaiſſeaux Turcs. Les Combats qui furent rendus à ces priſes ſeroient longs à reciter. Ils amenérent donc le butin au Grand Duc, duquel le ſieur de la Garde prît congé, aprés avoir demeuré quelque temps en ſa Cour.

Il part donc de Florence pour aller à Rome voir M. Dalincourt, lors y étant Ambaſſadeur pour le Roi, & reçevoir ſes commandemens pour le ſervice de Sa Majeſté, ce qu'aiant fait & pris congé dudit ſieur Dalincourt, il partit de Rome & s'en alla vers Naples, où il trouva un nommé le Capitaine Jâques Pierre, qui faiſoit un armément pour Micaël Vayde. Le deſir qu'il avoit de voir encore la Mer le fit embarquer juſqu'à Meſſines, pour y accompagner le ſieur Vawfle d'Amſterdam. Etant arrivé à Meſſine, il y ſéjourne deux mois & s'en retourne à Naples ſur une petite Barque, aprés avoir genti ſa vie d'une tourmente arrivée par l'impétuoſité des vents & des vagues, auſſi périlleuſes qu'il s'en peut imaginer. Le calme venu, parût

rût à leurs yeux un autre danger auſſi grand. C'étoit une Barque d'Alamante en Calabre, munie de quarante hommes Calabrois, qui pour butiner ce qui étoit dans la Barque du ſieur de la Garde, lui donnérent la charge, & le voulurent contraindre d'aborder ; mais comme Dieu aſſiſte ceux qui ont les intentions droites, le ſieur de la Garde & ſon Pilote avec peu de gens, au regard du nombre de leurs ennemis, expérimentérent en cette occaſion le ſecours du Ciel : car s'étans mis en défenſe avec leurs épées & quelques pierres qui étoient dans leur Bâteau, & venus aux mains, la plus grande partie de ces Calabrois furent bleſſez ou tuez : & la fraieur qui les avoit déja ſaiſis commençoit à leur faire prendre la fuite, lorſque le ſecours d'une Frégate Calabroiſe ſurvint qui leur fit prendre courage, & leur mit derechef les armes à la main. De leur réſiſter ç'eût été au ſieur de la Garde une témérité,non pas une vaillance,un moyen de prolonger ſa vie non de la ſauver : ce qui l'obligea de ſe rendre à compoſition honorable, aprés toutesfois avoir rendu combat un long-temps. Mais cette compoſition ne fut qu'une fourbe des Calabrois,n'aiant pas tenu leur parole; ains au contraire uſé de toute ſorte de rigueur con-

tre le ſieur de la Garde, juſqu'à le vouloir faire mourir : car aprés l'avoir bleſſé de pluſieurs coups, le tinrent huit jours priſonnier dans une Tour, d'où l'aiant enfin délivré, il s'en vint à S. François de Paule & depuis à Naples, où il demeura quelque temps : pendant lequel aiant apris qu'il y avoit quelques François à Naples, il lui fut donné connoiſſance d'un nommé de la Bruyere, refugié audit Naples depuis la Ligue, lequel lui en fit connoître pluſieurs autres & des étrangers auſſi, même un nommé le P. Alagon Jéſuite, Oncle du Duc de l'Herme Eſpagnol: lequel Alagon ils furent voir quelques jours aprés, & entre pluſieurs diſcours communs, ce Jéſuite s'informa du ſieur de la Garde, s'il avoit connu le feu Maréchal de Biron. La Garde répond qu'il avoit été Gendarme de ſa Compagnie pour le ſervice du Roi. Je vous en aime davantage, dit Alagon, vous avez ſervi le plus grand Capitaine de ce temps, & parlant du Roi, en diſoit des paroles pleines de mépris, lui atribuant de mauvaiſes volontez contre les Catholiques. Ces diſcours aiant mis le ſieur de la Garde en grande perpléxité, lui firent juger que telles paroles tendoient à quelque fin pernicieuſe. De ſorte que pour en découvrir le deſſein, il diſſimule le reſſentiment qu'il avoit d'oüir

d'oüir médire de ſon Prince, répond à ce Jéſuite qu'il y avoit long-tems qu'il étoit hors de la France, & qu'il ne ſçavoit comme l'on y vivoit. Qu'il n'avoit jamais connu au Roi qu'une grande bonté & valeur incomparable, néanmoins qu'il portoit un extrême regret de la mort dudit feu Maréchal de Biron, pour avoir ataché ſes eſpérances à lui. Cette réponſe fit ouvrir davantage en paroles Alagon, il fait une Harangue au ſieur de la Garde, par laquelle entr'autres choſes, il lui diſoit que Dieu l'avoit conſervé pour ſervir la Chrétienté, & que s'il le vouloit croire il le rendroit le plus heureux homme de ſa condition dans le Roiaume du plus puiſſant Roi de la terre, où il lui feroit donner une grande penſion. Le ſieur de la Garde qui voioit déja où tendoit ce diſcours, néanmoins pour le découvrir plus avant, fait ſemblant de n'en préſumer aucune fin mauvaiſe, répond qu'il ſeroit bien aiſe de s'avancer & rendre ſa condition meilleure en faiſant quelque ſervice à la Chrétienté, & que ſi la choſe pour laquelle le Sr Alagon lui propoſoit récompenſe, étoit licite, en lui donnant les moiens, il l'eſſaieroit. Alagon déçû par la feinte de ce diſcours, s'ouvre entiérement au ſieur de la Garde, & montre quelle eſt la fin de ces

Harangues. *Je vous ai,* dit-il, *parlé ci-devant du Roi de France, touchant le mécontentement qu'en reçoivent les Catholiques, & la mauvaise estime que l'on en fait. Si vous vouliez l'entreprendre de le tuër, chose qui vous seroit facile, je vous ferai l'un des plus riches Gentilshommes qui soit en la Cour du Roi d'Espagne, où vous recevriez autant d'honneur que vous sçauriez desirer.* Ces paroles si damnables, quoique prévûës étonnerent d'abord le sieur de la Garde, & comme les premiers mouvemens ne sont pas à nôtre puissance : il fut en très-grande peine de dissimuler le ressentiment qu'il en avoit, mais le desir dont il étoit porté à servir son Roi en une ocasion si importante, où il s'agissoit non-seulement de la conservation de sa Personne, mais aussi de son Etat, lui fit répondre à ce Jésuite; que c'étoit une grande & hasardeuse entreprise, à laquelle il étoit bien nécessaire de penser, & que dans peu de jours, il se donneroit l'honneur de le revoir pour lui en dire sa volonté. Chacun voit que la necessité obligeoit la Garde à faire cette réponse : car s'il eut refusé simplement, il ne pouvoit sauver sa vie, on l'eut fait mourir crainte qu'il ne découvrit l'entreprise. Il ne voulut doncques rompre, afin d'avoir temps
de

de découvrir les autres deſſeins qui pouvoient ſuivre celui-là. Il demande quelques jours pour y penſer, laiſſant le Pere Alagon en cette croiance, qu'il pourroit avoir trouvé l'homme qu'il cherchoit; cependant il eſt tenu de près par quelques-uns, qu'il reconnut depuis être de la faction. On le traite par Feſtins & Banquets diverſes fois, entr'autres un nommé Charles Hebert, Secretaire du feu Maréchal de Biron, un Loüis d'Aix, Gouverneur de Marſeille, lors de la mort de Cazau & le ſuſdit de la Bruyere, tous réfugiez audit Naples. Au dernier repas qu'il y prit, qui fut chez cet Hebert, ſe trouvérent avec les ſuſdits, un nommé Roux Provençal, & pendant qu'ils étoient à table, ſurvint un certain homme à lui inconnu, vétu d'écarlate violette, qui fut reçû de la compagnie avec grandes careſſes, & prié de manger avec eux : il s'aſſit à table, & enquis par quelqu'un des ſus nommez, quelles afaires l'amenoient à Naples; répond qu'il aportoit des Lettres au Viceroi de Naples de la part d'un Seigneur François, lequel nomma, & dont le ſieur de la Garde a déclaré, le nom devant nos Seigneurs du Parlement lorſqu'il a été Interrogé; deſquelles Lettres il vouloit retirer réponſe après-dîner, pour s'en retourner

en

en France, où étant, il faloit qu'aux dépens de sa vie il tuât le Roi, & qu'il s'assuroit de faire le coup. Le sieur de la Garde étonné de ce discours, s'informa du plus proche de soi, qui étoit cet homme; il le lui nomma. Durant le dîner furent tenus plusieurs autres propos, entremêlez de ce damnable dessein. A l'oüie desquels la dissimulation fut grandement requise audit la Garde, pour n'éfacer l'opinion qu'il avoit donnée à ces Parricides, & ne leur imprimer aucun mauvais soupçon de la sincérite qu'il réservoit en sa conscience, pour le service de son Roi & de son Etat.

Le lendemain la Bruyere emmena le sieur de la Garde chez ledit Pere Alagon Jésuite, qui le reçût avec beaucoup de caresses, l'entretient de plusieurs discours, & particulierement de ce malheureux parricide, lui demande s'il ne l'a point encore résolu, s'il veut refuser son avancement & telles autres paroles. La Garde lui demande la façon d'y proceder. Alagon répond que cela se pourroit faire d'un coup de pistolet à la Chasse du Cerf. Surquoi la Garde lui promet que dans huit jours il le verroit, pour lui dire sa derniere résolution. Cependant la fréquentation qu'il avoit eûë avec les autres factionnaires & laquelle il continuoit, lui

donna

donna connoissance de leurs desseins, & que pour l'éxécution d'iceux on faisoit un armément de cent Galeres & de dix ou douze Galions, de 25. mille hommes, soudoyez pour trois mois. La Flotte chargée de Canons, poudre à canon, poudre pour empoisonner les eaux, quantité d'armes de plusieurs sortes, comme Pics, Pioches, Pailles, Hottes, Echelles, Ponts-à Crochets, & autres en grand nombre, pour venir fondre en France, ayant compris à la partie le sieur de la Garde, lequel pensant avoir déja tout reconnu, & qu'il étoit temps d'échaper de cette bande d'assassins, qui l'éclairoient d'assez près : il part de son logis un matin peu avant le jour, & s'en va trouver le sieur Zamet, étant lors à Naples, auquel il déclara le tout, pour en avertir promptement le Roi, à quoi ledit sieur Zamet se porta diligemment : il dépêcha des Couriers, tant à Sa Majesté, qu'à Mr de Breves, lors Ambassadeur à Rome, & au sieur Zamet son frere, qui étoit pour lors à Paris, les avertissant de toutes ces choses, afin qu'on y pourvût. Et pour ce que le Sr de la Garde depuis avoir donné cet avis, ne pouvoit plus longuement demeurer en ce païs-là, il prit Lettres du sieur Zamet adressantes au sieur Rabbi Maître des Couriers à Ro-

me,

me, pour le preſenter au ſieur de Breves: & parti de Naples, étant arrivé à Gayette, il reçoit Lettres du ſuſdit ſieur de la Bruyere, l'un des Conſpirateurs qui lui parloit encore de l'éxécution de ce deſſein; il continuë ſon chemin vers Rome, où étant, il fut preſenté par ledit Rabbi audit ſieur de Breves, lequel aiant oüi de ſa bouche les mêmes choſes qu'il avoit déclarées au ſieur Zamet, le fait ſéjourner quelque temps à Rome, & juſqu'à ce que ledit ſieur de la Garde aiant reçû Lettres dud. ſieur Zamet, qui le prioit d'achever ſon voiage en France, prît Lettres dudit ſieur de Breves adreſſantes à Mr de Villeroi. Part dudit Rome avec M. de Nevers, & s'en vient en France juſqu'à Fontainebleau, où il donna les Lettres au ſieur de Villeroi, & fut preſenté par M. le Grand, Maréchal de Pologne, au Roi, auquel il fit entendre les deſſeins qu'on tramoit à Naples contre ſa Perſonne & ſon Etat, & les préparatifs qu'on faiſoit pour l'éxécution d'iceux, & lui donna la Lettre de la Bruyere, qu'il avoit reçûë à Gayette, laquelle Sa Majeſté lût, & rendit au ſieur la Garde, lui diſant qu'il en avoit eu avis par le ſieur Zamet & par ſon Ambaſſadeur à Rome, qu'il continuât à le ſervir fidelement, & qu'il fit ce qui lui

ſeroit

ſeroit dit par Monſieur le Grand,Maréchal de Pologne. Qu'il gardât bien ces lettres, afin de les trouver lorſque Sa Majeſté les lui redemanderoit. Diſant auſſi qu'il rendroit ſes ennemis ſi petits, qu'ils ne lui feroient point de mal.

Suivant ce commandement, ledit ſieur de la Garde part de Fontainebleau pour venir en cette Ville trouver ledit Seigneur Maréchal, lequel il accompagna en un long voiage qu'il fit en Angleterre, Hollande, Flandres, Friſe, Allemagne & Pologne; auſquels Païs ledit ſieur de la Garde fut emploié toûjours au ſervice de Sa Majeſté, ſous les commandemens dudit ſieur Grand Maréchal, qui le renvoia quelque temps après en France pour certaines affaires concernantes Sadite Majeſté; il partit donc de la Pologne pour faire ce voiage avec diligence : mais il aprit à Francfort, par le ſieur de Bongare Agent du Roi, la pitoyable nouvelle de ſa mort, arrivée par l'entrepriſe découverte par le ſieur de la Garde. Deſaſtre qui l'affligea d'autant plus que lui-même en avoit découvert les Auteurs, & qu'il lui ſembloit qu'on n'avoit pas fait l'eſtime telle qu'on devoit de l'avis qu'il en avoit donné. De plus il voioit, par la perte de ce valeureux Monarque, celle de ſa fortune & des ſer-

vices

vices par lui rendus. Il devient malade de triſteſſe & tint le lit durant long-temps à Francfort : de-là il ſe fit porter à Mets, où il ſéjourna, juſqu'à ce que l'Armée du Roi, conduite par M. le Maréchal de la Chaſtre, fut au Païs Meſſin, duquel il partit avec ledit ſieur Maréchal pour l'accompagner à Juilliers, & voir ſi la repriſe des armes lui ſeroit favorable plus qu'elle n'avoit été par le paſſé. Mais peu après la Paix aiant été faite, il prit réſolution de revenir en France. Ce qu'aiant apris quelques-uns de ſes ennemis, & qu'il pouvoit beaucoup nuire aux conſpirateurs de la mort du feu Roi, il fut atendu au village de Tiſe, par pluſieurs hommes armez qui ſe jettérent ſur lui, prinrent ſon équipage, & le frapérent de tant de coups, qu'ils le jetterent dans un foſſé croiant qu'il fut mort. Il ſe traîne tout couvert de ſang & de plaies juſqu'à Meſieres, où étoit M. de Nevers, qui lui donna le moien de ſe conduire juſqu'à Paris, où il preſenta Requête au Roi & à nos Seigneurs de ſon Conſeil, tendant afin que pour les bons & agréables ſervices par lui rendus au feu Roi & à ſon Etat, récompenſe condigne lui fut donnée. Cette Requête étant refuſée au Conſeil, il la preſenta à Mrs des Etats pour lors convoquez aux Augu-

ſtins

ftins à Paris, qui ne lui firent non plus de réponſe ; quoique pleine de juſtice & d'équité, juſtifiée par Actes & Piéces ſuffiſantes : cela fut cauſe que s'étant retiré à Sa Majeſté par autres moiens, elle lui fit don d'un Office de Contrôleur Général des Bierres, duquel pourſuivant les Expéditions en l'année 1615. il fut mis priſonnier à la Baſtille, comme s'il eût été criminel de Leze-Majeſté ; où il endura infinies rigueurs & mauvais traitemens durant neuf mois qu'il y fut, pendant leſquels il ne fut point interrogé. De-là fut tranſporté en cette Conciergerie, mis dans pluſieurs Tours de l'une à l'autre, avec mil incommoditez. Pendant ce temps, il fut oüi devant ce celebre Parlement ſur toutes les demandes qui lui furent faites, ſelon la verité de tout ce qui s'étoit paſſé. Deſorte que n'aiant trouvé en lui crime quelconque, la Cour ne touche plus avant ſur lui: mais Sa Majeſté le retient pour ſon ſervice & lui donne moien de s'y entretenir, lui & ſa famille, en atendant ſa liberté. Que le ſieur de la Garde, ſçache pourquoi, ce lui eſt choſe inconnuë ; ou ſeroit-ce que ce fut pour s'en ſervir un jour contre les auteurs de la mort du feu Roi.

De ce que deſſus, un chacun pourra receüillir les cauſes de ſa priſon, & s'il eſt

juſte ou injuſte de le priver non-ſeulement de récompenſe, mais auſſi de liberté; toutefois au lieu du bien, Dieu lui a donné patience, & le deſir de régler toûjours ſes volontez de ſes Supérieurs. Il ſuplie les gens de bien de prier Dieu pour ſa liberté, afin qu'il puiſſe continuër le reſte de ſes jours au ſervice de Sa Majeſté & de ſa Patrie.

LE CAPITAINE LA GARDE.

EXTRAIT,

EXTRAIT DU LIVRE INTITULÉ,

Receüil de Piéces touchant l'Histoire de la Compagnie de Jesus, composée par le P. Joseph Jouvenés Jésuite, à Liége 1713. *

M. Le Tellier Avocat au Parlement de Roüen, âgé de 70. ans, homme de grande érudition, m'a raconté aujourd'hui 15. Octobre 1664. à Roüen, qu'en l'année 1626. il avoit été Avocat pour un homme apellé du Jardin, natif de Roüen, fils d'un Plâtrier demeurant en la ruë de Nôtre-Dame, Paroisse de S. Maclou, lequel s'apelloit en son nom de Guerre LA GARDE, & avoit été Gendarme de la

* Pag. 318. Celui qui parle dans ce Narré étoit un fort honnête homme & d'un grand nom. Il est mort ; mais celui à qui il donna le Mémoire qu'il en avoit écrit sur le champ, est encore en vie & en état d'en rendre bon compte, s'il en étoit besoin.

Compagnie du Maréchal de Biron, depuis décapité, & qu'il vendit sa Maison au sieur Vallet, Greffier de la Vicomté de Roüen, qui est encore vivant & demeurant au Pont-de-l'Arche. Dit encore avoir apris de la bouche dudit la Garde, qu'il avoit connu l'abominable Ravaillac, Gendarme aussi de la Compagnie dudit Maréchal, & qu'après l'éxécution & la mort du Maréchal, Ravaillac se mit au service de M. le Duc d'Espernon.

Que ledit la Garde se trouva dans Naples, revenant de la Guerre, & qu'il fut accosté de quelques Réfugiez François, qui avoient été du parti de la Ligue, & entr'autres d'un nommé Charles Hebert qui avoit été Secretaire du Maréchal de Biron & vivoit là des Pensions d'Espagne, aiant trempé dans la Conspiration du Maréchal, & qu'il se trouva avec eux quelquefois à manger, l'aiant traité, & qu'il vit là à un dîner ce misérable Ravaillac, qui étoit habillé d'écarlate, & qui disoit être envoié là de la part de M. d'Espernon; qu'un certain Jésuite nommé Alagon, Oncle du Duc de Lerme, lui parla du mal qu'Henri IV. faisoit à la Religion Catholique, & du mérite qu'il y auroit à le tuër; (parole horrible à tout

homme

homme & ſur tout à un Religieux ;) & que lui montrant Ravaillac ; il lui dit, *Ce brave Cavalier promet de le tuër à pied. Oüi,* répondit ce Pendart, *en quelque part que je le trouve. Et vous,* continua Alagon, *il faut que vous entrepreniez la même choſe à cheval ; & quand vous aurez fait le coup, à la Chaſſe ou ailleurs, gagnez S. Cloud & vous retirez chez Mademoiſelle.....*

M. le Tellier continua de me dire le reſte, qui étoit dans le Factum dudit la Garde, imprimé en 1619. que j'ai lû & que je lui ai rendu.

Que la Garde connoiſſant le péril où il étoit parmi ces Conjurateurs, diſſimula en demandant tous les moyens d'éxécuter cela, & que ſe retirant chez lui, il fut devant le jour le lendemain découvrir le tout au Seigneur Zamet, frere de M. Zamet, fort aimé d'Henri IV. lequel, par la Poſte de Rome, en avertit ſon frere.

Que ledit la Garde s'évada, paſſa à Rome & en avertit M. de Breves, pour donner avis au Roi de ſe donner de garde & pour figurer Ravaillac.

Que ledit la Garde vint à Fontainebleau trouver le Roi, lui parler & lui tout découvrir ; que le Roi ſe moqua de cet avis, & dit qu'il rendroit ces gens-là ſi

petits,

petits, parlant des Eſpagnols, qu'il n'auroit pas ſujet de les craindre; car alors le Roi étoit ſur le point d'entrer en Flandres. Et enſuite il commanda à la Garde de ſuivre le Grand Maréchal de Pologne, qui s'en retournoit, auquel il le recommanda, & le chargea de quelque commiſſion.

Que la Garde alla donc à la ſuite du Grand Maréchal de Pologne.

Que ledit la Garde aiant long-temps porté les armes en Hongrie & en Allemagne, parloit bon Allemand.

Qu'au retour, paſſant au long de Mets, il aprit la mort de ce Grand Roi, tué par cet abominable Ravaillac; que ſur le champ il s'éclata en cris & fondit en larmes, & ſe découvrit de la Conjuration de Naples & du peu de compte qu'on avoit tenu de ſes avis.

Qu'à une journée de-là il fut ataqué par une troupe de la Garniſon de Mets, dont M. d'Eſpernon avoit recouvré la Citadelle auſſi-tôt aprés la mort du Roi, & que ledit la Garde fut percé de plus de 20. coups & laiſſé pour mort dans un foſſé.

Qu'il ſe retira de-là & ſe traîna, avec ſes bleſſures demi-mort, & vint à Paris, ſe traînant d'un lieu en un autre.

Qu'à Paris, aiant ouvertement parlé de

cette Conjuration, ceux qui gouvernoient en ce temps-là, lui donnérent un Office de Contrôleur des Bierres; qu'après cela il fut arrêté & mis à la Conciergerie, interrogé 40. fois par deux Conſeillers du Parlement, ſans pouvoir obtenir Arrêt de décharge; qu'enfin après cinq ou ſix ans de priſon, il fit imprimer le Factum contenant tout ce que deſſus, dont il fit tirer 1400. exemplaires, afin que par la publication de cette piéce on l'élargit, ou qu'on l'acheva de le juger.

Qu'un Exempt des Gardes du Roi le vint tirer de-là, & que le Roi Loüis XIII. lui donna un Brevet de 600. livres de Penſion, dont il joüiſſoit encore en 1626. & en montra le Brevet audit le Tellier.

FIN.





